

10.11.01

Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

**Collectif des Associations, des Mouvements, des
-Groupements, des Individus et des Sympathisants
de Saint-Louis**

« COLLECTIF DES SAINT-LOUSIENS »

**Programme Prioritaire
et
Axes Stratégiques de Développement de
la Ville de Saint-Louis
- PASD -**

*« Il ne s'agit pas de conserver une cendre ; il s'agit
d'entretenir une flamme ; et c'est là la véritable
fidélité à la tradition ».*

Jean JAURES

Saint-Louis, le 17- 06 - 2001

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. PRESENTATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL

II. LES RESULTATS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

III. UN PROGRAMME D'URGENCE POUR SAINT-LOUIS EN COMPLEMENT DES ACTIONS DEJA ENTREPRISES

IV. LES PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERMES

CONCLUSION

PREAMBULE

Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

La ville de Saint-Louis a encore donné rendez-vous à l'histoire.

Après les différentes organisations associatives, une approche institutionnelle de réforme du développement communal a été adoptée par les autorités de la ville avec, en prime, l'organisation des Assises de Saint-Louis. Ce moment de communion, de large concertation était apparu, aux yeux des populations, des autorités régionales et nationales et des partenaires au développement, comme un acte de « refondation » pour une renaissance de Saint-Louis.

Mais, comme le constat a été fait, beaucoup de dossiers ont été soumis aux autorités par le passé, sans que les résultats escomptés soient atteints même si des actions structurantes ont été réalisées.

L'avènement des nouvelles autorités à la tête de l'Etat a été apprécié comme une nouvelle donne dans la prise en charge des problèmes de développement de Saint-Louis. Cet optimisme est d'autant plus fondé que, au lendemain de son accession à la magistrature suprême, son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, a accordé une audience au Maire de Saint-Louis. De cet entretien, il est ressorti une volonté conjointement affirmée de prendre en charge les préoccupations de la Ville.

Toutefois, cet engagement des plus hautes autorités de l'Etat était lié à l'expression d'une volonté commune des fils et des filles de Saint-Louis, de se retrouver pour réfléchir ensemble sur les maux dont souffre la première capitale du Sénégal et de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

La création du collectif des Saint-Louisiens, porté sur les fonts baptismaux, le 25 novembre 2000, lors de la rencontre tenue au Centre Culturel Blaise Senghor de Dakar, apporte un témoignage supplémentaire sur la volonté des Saint-Louisiens de rebâtir une ville émergente qui traduit l'aspiration de différentes générations qui se sont retrouvées autour d'un idéal, celui d'un développement durable et concerté.

Cette rencontre a été suivie par d'autres rendez-vous aussi bien à Saint-Louis qu'à Dakar où fonctionnent deux dispositifs complémentaires animés respectivement par Messieurs Cheikh Madické WADE et Abdoulaye Chimère DIAW.

I. PRESENTATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Au terme des travaux de la réunion d'information de novembre 2000, le Collectif des Saint-Louisiens a été mis en place. Le Maire de la Ville de Saint-Louis, Monsieur Abdoulaye Chimère DIAW a été porté à la tête de la structure. Celle-ci regroupe des associations, des mouvements, des groupements, des individus et des sympathisants de la vieille cité. Ce Collectif, outre un secrétariat permanent, s'est scindé en différentes commissions ayant en charge l'examen des questions relatives à :

- l'aménagement urbain de la ville ;
- l'économie urbaine ;
- le développement social urbain ;
- la santé ;
- l'éducation et la formation ;
- la culture ;
- la jeunesse et les sports ;
- la communication.

1.1. Les commissions et leurs travaux

Pour l'essentiel, les travaux des commissions ont permis la définition de programmes prioritaires à présenter à Monsieur le Président de la République, conformément à son souhait.

Les commissions ont travaillé sur la base d'une compilation de l'ensemble des études récentes menées sur Saint-Louis. A ce sujet, les rapports produits lors des Assises de Saint-Louis tenues en novembre 1998, ont été exploités.

1.2. Une réflexion participative et consensuelle

Lors de la réunion d'information, il a été fortement recommandé d'emprunter une démarche qui voudrait que le travail à faire puisse prendre ancrage à Saint-Louis. A cet effet, il a été retenu de mobiliser toute l'expertise locale et les populations de la Ville afin de mener de façon globale concertée les travaux.

Dans cette perspective, le Collectif s'est structuré en commissions qui ont travaillé, à Dakar et à Saint-Louis, sur les mêmes thèmes que ceux identifiés lors de la réunion d'information.

S'agissant des actions à mener, un ordre de priorité a été établi en fonction des réalisations en cours et des urgences.

C/ Le tourisme

Le développement du tourisme doit relever de stratégies promotionnelles mises en place par l'Etat, la Commune et le Secteur Privé. Celles-ci passeraient par :

- l'élaboration d'un plan directeur touristique ;
- l'assainissement du cadre de vie (éclairage public, embellissement, salubrité, etc.) ;
- l'installation de bureaux d'information touristique dans les différents sous ensembles urbains de la ville ;
- la création d'un fonds local de promotion touristique que l'Etat pourrait alimenter par la taxe de promotion touristique.
- la réhabilitation de tous les sites touristiques de Saint-Louis.

D/ L'artisanat

Etant donné l'importance de ce secteur dans le développement du tourisme, l'artisanat doit occuper une place prépondérante dans l'économie locale. La création d'un fonds de participation, alimenté par une subvention de l'Etat et des appuis des bailleurs de fonds serait de nature à favoriser l'essor d'une activité stratégique.

Saint-Louis a besoin de moderniser le village artisanal pour en faire une « vitrine régionale » où des expositions permanentes de même que des foires artisanales pourraient être organisées.

La coopération décentralisée devrait être mise à contribution en vue de favoriser des ententes mutuelles artisanales.

E/ La promotion industrielle par la création d'un centre incubateur

Avec l'Université Gaston Berger, il est possible de mettre en place un centre dont la vocation serait de promouvoir le développement des entreprises. Les clients du centre seront les entrepreneurs en fonction et les étudiants en fin de cursus, qui veulent se lancer dans les affaires et réaliser leurs projets. Les missions assignées au centre seraient les suivantes :

- encadrement individualisé pour les entreprises existantes, à travers un suivi des activités de développement avec des chefs d'entreprise et des experts-conseils ;
- aide au démarrage d'une entreprise pour les étudiants qui se lancent dans les affaires, consistant à :
 - * l'évaluation du potentiel entrepreneurial ;
 - * l'étude de marché ;
 - * l'étude de la rentabilité et du réalisme ;
 - * l'établissement d'un plan d'affaires.
 - * etc.

- sensibilisation et conseil,

- encadrement dans la recherche du financement

F/ La mise en place d'un Fonds d'appui aux jeunes et aux femmes pour la création d'entreprises

Un fonds financé par les départements ministériels compétents, les partenaires au développement, devrait être mis en place pour aider au démarrage des entreprises promues par les jeunes et les femmes.

Ce fonds servirait à réaliser des études de projet, de faisabilité, de marché mais également à financer des opérations ou à permettre la constitution de contreparties ou garanties souvent exigées par les bailleurs.

G/ Le renforcement des relations de partenariat avec la coopération décentralisée

La coopération décentralisée offre des opportunités qu'il conviendrait de saisir, à l'image des actions déjà initiées dans le cadre du Partenariat entre Lille, la Région Nord Pas De Calais et Saint-Louis. A cet effet, un dossier d'échanges et de coopération devra être réalisé pour chacune des villes jumelées avec Saint-Louis en l'occurrence, Lille en France, Fès au Maroc, Lévis au Canada, Liège en Belgique, Bologne en Italie, Saint-Louis du Missouri aux Etats Unis, Pointe à Pitre en Guadeloupe et Kayes au Mali.

H/ L'aménagement d'un domaine agro-industriel

Saint-Louis joue un rôle majeur dans le négoce régional mais cette fonction a besoin d'être davantage structurée. L'aménagement d'un domaine industriel pourra y contribuer de façon conséquente.

Ce domaine serait un cadre d'incubation et de promotion des entreprises agro-industrielles et de lieu d'expression des services extra-agricoles.

Ce nouveau dispositif, accompagné de la redynamisation du domaine industriel existant facilitera l'implantation locale des entreprises.

2.3. Commission du développement social urbain

Les propositions ont ciblé quatre secteurs :

- l'action sociale ;
- l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation difficile ;
- l'éducation (traditionnelle et islamique)
- le sport, les loisirs et les activités socio-éducatives

A travers les actions envisagées, il s'agit :

- de corriger les déséquilibres à tous les niveaux ;
- d'étudier les impacts sociaux des projets sur les populations ;
- de développer une politique de réadaptation, de formation et de réinsertion sociale des jeunes, des handicapés et des personnes du troisième âge ;
- d'encourager la solidarité individuelle et collective ;
- de participer activement à la lutte contre la pauvreté ;
- de développer une politique de loisirs en faveur des populations ;
- de créer un centre de sauvegarde en vue de prévenir et d'atténuer la délinquance juvénile

2.4. Commission du développement culturel

Le secteur culturel est sans nul doute l'un des secteurs qui recèle d'énormes potentialités dont la valorisation peut être d'un apport important pour le développement de Saint-Louis, particulièrement au lendemain du classement de Saint-Louis dans le Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

La culture doit être abordée en tant qu'élément dynamisant de l'économie urbaine. Pour cela, plusieurs actions sont identifiées :

- l'élaboration d'un agenda culturel dont les principales manifestations retenues seraient subventionnées ;
- le développement et la diversification de l'offre culturelle dans les quartiers ;
- la promotion de l'éducation artistique et la formation de médiateurs culturels ;
- la création d'une banque de données des oeuvres artistiques et littéraires ;
- le renforcement des capacités de management des opérateurs culturels ;
- le soutien aux Associations Sportives et Culturelles - ASC - de Saint-Louis.

2.5. Commission de la jeunesse et des sports

Un constat de l'état des lieux dans ce domaine incite à déplorer la rareté des stades, terrains et aires de jeux où les jeunes peuvent s'adonner à des activités récréatives et sportives.

Or, les activités sportives peuvent être rentabilisées par les jeunes eux-mêmes qui peuvent s'offrir comme matière première et il suffira de procéder aux transformations utiles qu'il inspirent pour les rendre opérationnels.

Dans cette perspective, il est souhaité l'implantation d'un centre de formation pluridisciplinaire qui comprendra

- deux terrains d'entraînement ;
- un stade avec une tribune et une piste d'athlétisme ;
- une salle de musculation avec équipement ;
- un terrain de basket ball, de volley ball et hand ball ;
- une piscine olympique ;
- un corps de bâtiment abritant un pensionnat comprenant une cuisine, un réfectoire et des dortoirs ;
- un parcours sportif planté d'arbres complétera ce cadre dont le site d'accueil proposé est l'ancien terrain d'aviation de Bango ;

2.6. Commission de l'éducation et de la formation

A l'aube du 3^{ème} millénaire, au moment où les sociétés entrent dans l'ère de la mondialisation, l'école doit adapter ses priorités, rénover ses programmes et réformer ses méthodes tout en restant fidèle à ses principes, à son idéal et à son éthique.

Saint-Louis a une tradition séculaire dans la transmission du savoir. Celle-ci doit être maintenue et élargie en s'adaptant aux conditions environnementales du milieu de vie, et en s'appropriant pour ce faire les outils actuels de la modernité.

Dans ce travail de longue haleine, tous les Saint-Louisiens doivent s'unir de cœur et d'esprit, s'associer toutes les autorités et bonnes volontés, et se déterminer à prendre en charge et à bras le corps tous leurs problèmes, pour leur trouver des solutions adéquates et définitives.

Il s'agira à court terme, dans le domaine du Supérieur de compléter tous les enseignements et formations de l'Université Gaston Berger, en y créant une Faculté des Sciences Exactes et Naturelles, en sus de la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odontologie ; ainsi que du Centre Hospitalier Universitaire – CHU – tous prévus pour la rentrée universitaire 2001 – 2002.

Par ailleurs, à côté des autres niveaux d'enseignement classiques, tout en les maintenant et en les améliorant, il est plausible d'imaginer des actions ponctuelles à concrétiser en projets de mise à niveau destinés aux « déchets » scolaires et universitaires, ainsi qu'aux analphabètes de tout âge.

Après mise à niveau, ces « déchets » et ces non instruits pourront, grâce à des passerelles établies entre les différents niveaux d'enseignement, être récupérés et/ou intégrés dans des écoles techniques professionnelles appropriées.

2.7. Commission de la santé

En raison de sa position géographique, Saint-Louis est au cœur d'une vaste zone qu'est la Vallée qui connaît d'énormes difficultés en matière de soins sanitaires. L'avènement des barrages et les types d'activités agro-industrielles qui leur sont liées font de cette région une zone à risques pour diverses pathologies apparues avec les aménagements hydro-agricoles.

Il s'y ajoute que la capitale régionale, en l'occurrence Saint-Louis, connaît un accroissement démographique important créant des distorsions entre l'offre et la demande en soins de santé. La ville ne compte qu'un centre de santé et un hôpital pour une population urbaine d'environ 200.000 habitants à laquelle il faut ajouter un apport, par l'immigration, de 20,3 % par an.

C'est pourquoi, il est impératif que les équipements et les services de santé soient accrus.

Nous avons identifié, dans ce domaine :

- la construction de maternités à Sor ;
- la construction d'un centre de santé et d'un service dentaire sur la Langue de barbarie ;
- la construction d'un hôpital spécialisé (spécialités chirurgicales) ;
- la redynamisation de la pharmacie d'approvisionnement
- l'équipement de l'hôpital en matériels modernes (plateau technique, scanner, dialyse, etc.)
- la prévention et la lutte contre le VIH – SIDA

2.7. Commission de la santé

En raison de sa position géographique, Saint-Louis est au cœur d'une vaste zone qu'est la Vallée qui connaît d'énormes difficultés en matière de soins sanitaires. L'avènement des barrages et les types d'activités agro-industrielles qui leur sont liées font de cette région une zone à risques pour diverses pathologies apparues avec les aménagements hydro-agricoles.

Il s'y ajoute que la capitale régionale, en l'occurrence Saint-Louis, connaît un accroissement démographique important créant des distorsions entre l'offre et la demande en soins de santé. La ville ne compte qu'un centre de santé et un hôpital pour une population urbaine d'environ 200.000 habitants à laquelle il faut ajouter un apport, par l'immigration, de 20,3 % par an.

C'est pourquoi, il est impératif que les équipements et les services de santé soient accrus.

Nous avons identifié, dans ce domaine :

- la construction de maternités à Sor ;
- la construction d'un centre de santé et d'un service dentaire sur la Langue de barbarie ;
- la construction d'un hôpital spécialisé (spécialités chirurgicales) ;
- la redynamisation de la pharmacie d'approvisionnement
- l'équipement de l'hôpital en matériels modernes (plateau technique, scanner, dialyse, etc.)
- la prévention et la lutte contre le VIH - SIDA

III. UN PROGRAMME D'URGENCE POUR SAINT-LOUIS EN COMPLEMENT DES ACTIONS DEJA ENTREPRISES

3.1. Les actions réalisées et celles en cours

La Commune de Saint-Louis, avec l'appui de la Cellule de Coordination, d'Information et d'Animation pour le Développement Local devenue aujourd'hui l'Agence de Développement Communal, s'est dotée d'un programme décennal de développement (1998 - 2008) qui a fait l'objet d'une délibération, au mois d'août 1999, approuvée par le Représentant de l'Etat. Ce programme, qui a reçu le soutien de différents partenaires, comprend un programme triennal d'investissements estimé à 3,7 milliards de francs CFA. A ce jour, on peut noter les réalisations suivantes :

- l'Agence de Développement Municipal, dans le cadre du PAC et sur la base d'un Contrat de ville signé avec la Commune, a mobilisé, pour le compte de cette dernière, une enveloppe de 1,170 milliard francs CFA pour des travaux de voirie, de réhabilitation des équipements marchands et pour la construction d'une nouvelle gare routière ;
- le Programme Prioritaire de Génération d'Emplois, sur financement du FED, a mobilisé une enveloppe de 35 millions de francs CFA pour l'assainissement autonome dans le quartier de Diamaguene (une centaine de ménages ont bénéficié de cette opération) ;
- l'Association Internationale des Maires Francophones a financé la réhabilitation de la Rue Adamson, dans le quartier Nord de l'île ;
- le PNUD, dans le cadre du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté, a mobilisé une enveloppe de 15 millions francs CFA pour aider à la mise en place des conseils de quartier¹ et à l'élaboration de plans de développement dans les quartiers de la ville ;
- la Coopération décentralisée a mobilisé les financements nécessaires à la mise en place de l'Agence de Développement Communal et appuyé le projet de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

A quelques mois de l'échéance du programme triennal, le montant des financements mobilisés s'élève à 48,5 % de l'enveloppe globale.

Ces actions, portées et mises en oeuvre par la Commune, avec l'appui de la coopération au développement,² sont complétées par celles de l'Etat parmi lesquelles on peut retenir : l'aménagement des aires de débarquement sur la Langue de Barbarie, pour un montant de 880 millions de francs CFA et le programme de lutte contre les inondations initié à la suite du Conseil Interministériel tenu à Saint-Louis en février 1999, pour un montant d'environ 950 millions de francs CFA.

¹ Les Conseils de quartier sont des dispositifs mis en place par la Commune, avec l'appui de la coopération Lille-Saint-Louis, à travers l'ADC, pour promouvoir la participation citoyenne au développement de la ville

² Il s'agit des projets soutenus par la coopération décentralisée entre Lille et Saint-Louis ; la coopération française (Agence Française de Développement), la Banque Mondiale (Agence de Développement Municipal), le PNUD (Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté) et l'Union Européenne (FED) pour des actions de proximité auprès des organisations communautaires de base.

Il s'agit de :

- la construction d'un bassin d'orage à Eaux Claires/Diaminar et d'une station de pompage à Diamaguène ;
- la construction de murs de protection sur la Corniche Nord à Sor et sur la berge Nord sur l'île ;
- la réalisation de branchements sociaux en assainissement collectif dans les quartiers disposant du réseau « SINCO » pour 153 ménages, soit 2065 personnes bénéficiaires ;
- la réhabilitation du réseau d'assainissement existant sur l'île de Saint-Louis

S'agissant de ces actions, le Collectif se plaît à souligner leur importance et leur impact sur la physionomie urbaine de Saint-Louis. Toutefois, au regard de l'imminence de la saison pluvieuse, il est urgent de les finaliser.

3.2. Ce que Saint-Louis attend de l'Etat en urgence

➤ en matière d'aménagement urbain de l'agglomération

- l'élaboration d'un Plan Directeur d'Urbanisme 2001 - 2026 ;
- la protection du site avec la réhabilitation et le relèvement des quais et berges sur l'île et sur la Langue de Barbarie, notamment à Gokhoumbacc ;
- la sauvegarde du patrimoine bâti de l'île dont la ville se félicite du classement comme patrimoine mondial de l'Unesco ;
- la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales ;
- le dragage des bras du fleuve et de l'embouchure (créer une société de dragage) ;
- la réhabilitation du pont Faidherbe et la construction d'un nouveau pont ;
- l'extension des limites du périmètre communal

➤ en matière d'éducation et de formation

- la réhabilitation des vieilles écoles de Saint-Louis (notamment sur l'île) ;
- la création d'écoles communautaires de base (hôtellerie, pêche, océanographie, tourisme, etc.) ;
- la création de la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odontologie
- la création d'une Faculté des Sciences Exactes et Naturelles

➤ **en matière de développement de l'économie urbaine**

- le rétablissement et la réhabilitation de la ligne Thiès- Saint-Louis, et le déplacement de la gare ferroviaire
- la construction d'un port de pêche,
- la redynamisation de la politique de décentralisation industrielle avec la promotion des PME-PMI et la création d'au moins deux unités industrielles (conserverie et maraîchage)
- la construction d'un port fluvio-maritime.
- l'implantation d'usines de transformation de poissons, de produits agricoles et d'unités de fabrication de glace.

➤ **en matière de développement social urbain et de santé**

- la construction d'un centre de sauvegarde et d'une brigade des mœurs ;
- la construction d'un second hôpital à Sor ;
- la création d'un centre de prévention et de dépistage du VIH - SIDA

➤ **en matière de jeunesse et des sports**

- la réfection des stades existants ;
- la construction d'un centre pluridisciplinaire de formation comprenant un stade omnisports

➤ **en matière de développement culturel**

- la construction d'un complexe culturel
- la réhabilitation et l'équipement du CRDS (ex IFAN)

➤ **en matière de développement de l'économie urbaine**

- le rétablissement et la réhabilitation de la ligne Thiès- Saint-Louis et le déplacement de la gare ferroviaire ;
- la construction d'un port de pêche ;
- la redynamisation de la politique de décentralisation industrielle avec la promotion des PME-PMI et la création d'au moins deux unités industrielles (conserverie et maraîchage)
- la construction d'un port fluvio-maritime.
- l'implantation d'usines de transformation de poissons, de produits agricoles et d'unités de fabrication de glace.

➤ **en matière de développement social urbain et de santé**

- la construction d'un centre de sauvegarde et d'une brigade des mœurs ;
- la construction d'un second hôpital à Sor ;
- la création d'un centre de prévention et de dépistage du VIH - SIDA

➤ **en matière de jeunesse et des sports**

- la réfection des stades existants ;
- la construction d'un centre pluridisciplinaire de formation comprenant un stade omnisports

➤ **en matière de développement culturel**

- la construction d'un complexe culturel
- la réhabilitation et l'équipement du CRDS (ex IFAN)

Quatre types d'espaces ont été définis

a) les espaces à fort potentiel de développement

Le plateau de Ngallèle possède, sur le long terme, le plus fort potentiel de développement de l'agglomération. Il constitue, en effet, la principale zone d'extension de Saint-Louis. C'est sur ce plateau, qui offre 1 300 hectares de terres exondées, que se situera le futur pôle de développement de cette agglomération de près de 500 000 habitants que sera Saint-Louis en 2025.

Par ailleurs, avec le plus fort potentiel foncier, Ngallèle connaît une pression foncière qu'il s'agit, d'ores et déjà, de canaliser et d'accompagner en proposant aux nouveaux arrivants, dans un premier temps, des terrains viabilisés, puis, dans un second temps, des équipements collectifs de base.

C'est à partir de ce constat que le Plan Directeur d'Urbanisme en cours d'élaboration doit préparer et accompagner le déplacement du centre de gravité de l'agglomération vers l'Est, en prévoyant l'aménagement d'un nouveau pôle urbain autour de l'Université et des villages environnants. Dans cette perspective, il est aussi important de veiller à une bonne intégration entre ces derniers et les nouvelles formes d'habitation suscitées par l'avènement des coopératives (Université, La Poste, Prytanée militaire, Gendarmerie, etc.)

b) Les espaces fragiles

** La Langue de Barbarie*

Elle est un des espaces les plus délicats à aborder dans le cadre du développement de Saint-Louis. Il s'agit, en l'occurrence, de :

- renforcer les fonctions économiques de la pêche qui fournit environ 20 % du PIB local ;
- maîtriser et organiser le développement touristique ;
- améliorer la qualité et la sécurité des zones d'habitation.

Autant d'actions qui exigent une attention particulière, cet espace étant le seul rempart de Saint-Louis contre l'Océan.

** Le marigot de Khor et les îles du fleuve*

Ces espaces sont à protéger car ils participent à la régulation du Fleuve aux conséquences imprévisibles pour Saint-Louis. Ces zones humides représentent aussi un patrimoine naturel à préserver.

** L'île de Saint-Louis*

Elle connaît actuellement une vague d'acquisitions spéculatives et de constructions nouvelles au détriment de son patrimoine architectural et des perspectives offertes par son classement au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Pour lutter contre ce phénomène, l'élaboration d'un plan de sauvegarde destiné à fixer les populations de l'île est nécessaire et apportera une valeur ajoutée supplémentaire à Saint-Louis tant du point de vue économique que culturel.

c) Les espaces de reconquête et de restructuration

*** La presque île de Sor**

Sor accueille actuellement plus de 60 % de la population. Il s'agit ici de mener une reconquête du territoire en se basant sur un rééquilibrage en termes d'équipements et d'espaces publics couplé avec une politique de décentralisation de certains services administratifs afin d'améliorer sa fonctionnalité de la presque île.

*** ... Et Pikine (20 % de la population)**

Il représente le principal espace de restructuration sur lequel une action en profondeur et surtout régulière est nécessaire afin de l'assainir et de le relier au reste de la ville. Le projet de restructuration en cours doit permettre de répondre, en bonne partie, à ces attentes.

4.2.3. gérer les déplacements et la mobilité urbaine

L'organisation spatiale de Saint-Louis est ainsi caractérisée :

- des espaces à la séparation physique très marquée (Langue de Barbarie, Ile, Sor et zones d'extension) ;
- un développement linéaire d'Ouest en Est sur 10 km, de Sor jusqu'à l'Université ;
- un axe Nord-Sud le long de la Nationale sur 5 km, du marché de Sor à la nouvelle gare routière.

Ce type d'organisation spatiale implique la prendre en compte, en priorité, des questions de déplacement. En effet, de la qualité de l'organisation des déplacements dépend, en grande partie, la réussite du développement équilibré de l'agglomération. Sous ce rapport, il faut envisager la création d'un réseau vicarie hiérarchisé qui séparera les flux de transit et de desserte des biens et des voyageurs au niveau de l'agglomération.

L'ouverture de Saint-Louis au niveau national, sous régional et international, exige que l'agglomération soit dotée d'infrastructures de transport routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires fonctionnelles.

Aussi, est-il important de proposer un système de déplacements qui offre une complémentarité entre les différents modes de transport avec leur support constitué par la route, le fleuve et la voie ferrée.

Une des composantes de ce système de déplacement qui mérite toute l'attention dans cette ville d'eau, est le transport fluvial avec la construction d'un port commercial capable d'accueillir les gros navires de commerce et d'être ainsi le premier port touché par les grands armements venant du Nord et le dernier par ceux du Sud.

Les enjeux sont considérables

- * évacuation, par ce port, des phosphates de Matam, de l'immense production agricole et agro-industrielle de la Vallée du Fleuve que l'existence des barrages va accroître, du fer et du marbre de la région de Tambi ;
- * restitution à cette future mégalopole du Nord (500.000 habitants en 2025) de sa vocation de pôle de développement sous-régional ;
- * stabilisation de l'amoncellement des sables grâce à une meilleure connaissance de la dynamique des courants marins qui en seraient les causes ;
- * arrêt du déplacement de l'embouchure ;
- * maîtrise de la salinisation du Fleuve.

4.2.4. Articuler tourisme, culture et développement

L'attraction exercée par Saint-Louis, souvent évoquée en raison de son histoire et de son patrimoine architectural, se trouve renforcée par un développement touristique de plus en plus important. Cette situation, a priori bénéfique, peut, si l'on ne maîtrise pas ses effets induits, entraîner des conséquences incompatibles avec le projet de développement équilibré que souhaite Saint-Louis (insécurité, atteinte aux mœurs, pression et spéculation foncières, inflation des prix, etc.).

A côté du système actuel, il est vital de promouvoir un modèle de développement touristique basé sur les potentialités culturelles et naturelles et sur le patrimoine.

4.2.5. Promouvoir une politique paysagère de gestion de l'environnement et du cadre de vie

La perspective d'une agglomération de 500.000 habitants en 2025, sur une zone humide aussi fragile et précieuse que le Delta, ne va pas sans poser le problème de la protection de l'environnement autant dans sa composante gestion du cadre de vie, que dans celle de la sauvegarde des ressources naturelles.

D'autres dimensions devront être prises en compte, à savoir l'assainissement, les relations ville/campagne et la pression foncière sur les espaces naturels et agricoles.

Des politiques privilégiant la qualité paysagère des transitions entre les différents espaces urbains ainsi que l'instauration d'un nouveau rapport à l'eau, sont à mettre en oeuvre.

En outre, l'agglomération de Saint-Louis doit pouvoir proposer à ses habitants les meilleures conditions en matière d'habitat avec un cadre de vie agréable favorisant à la fois la qualité des espaces publics, le dialogue social et le renforcement des pratiques de démocratie participative. Ce type d'action est à envisager aussi bien pour les nouvelles installations que pour les quartiers existants. Dans ce cadre, il est à prévoir que, à moyen terme, la Commune puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations immobilières en favorisant l'accès à des logements sociaux pour le plus grand nombre.

4.2.6. Valoriser les potentiels de recherche et de formation

Saint-Louis possède toute la panoplie des établissements d'enseignement général, technique et universitaire. Ils ont, pour l'essentiel, une renommée nationale et internationale.

Saint-Louis doit développer ces potentialités avec pour objectif de devenir, d'une part, un lieu de référence pour la qualité de l'offre de formation et, d'autre part, de diffusion du savoir, ceci aussi bien au niveau régional, national qu'international.

Cet objectif sera atteint avec la création de nouveaux établissements et l'amélioration des infrastructures existantes. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la qualité des formations et de diversifier les choix éducatifs en intégrant Saint-Louis dans des réseaux notamment internationaux pour favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire.

Saint-Louis possède un potentiel de recherche particulièrement riche et varié avec la présence de l'Université Gaston Berger, du laboratoire Pasteur, de l'ISRA ainsi que de l'ADRAO qui interviennent dans les secteurs de la santé et de l'agro-industrie.

La stratégie que Saint-Louis se propose d'adopter est d'améliorer les relations entre la ville et ces structures dans le but d'optimiser les retombées des recherches sur la ville. Il est aussi fondamental d'attirer de nouveaux établissements de recherche afin d'orienter leurs travaux vers des domaines à fort potentiel de développement pour Saint-Louis (pêche, gestion de l'eau, promotion de l'économie locale, etc.).

4.2.7. Promouvoir le développement économique

Les récentes études consacrées à l'économie locale de Saint-Louis ont permis de faire les constatations suivantes :

- l'économie de Saint-Louis « intra-muros » est fortement tertiaisée et repose principalement sur l'économie populaire urbaine (1/3 du PIB local) même si la pêche (9 milliards de valeur ajoutée) et les PME-PMI (13 milliards) participent de façon significative à la construction de la richesse locale ;

- en dépit de l'absence d'industries, l'économie dispose de secteurs leviers à partir desquels il est possible de bâtir une stratégie de développement durable.

Sur la base de ces constatations, le modèle préconisé se propose de réconcilier Saint-Louis avec son hinterland immédiat et le reste de la région. En d'autres termes, le modèle de développement envisagé positionne Saint-Louis en tant que locomotive alimentée par l'énergie produite par l'arrière-pays.

Les PME-PMI, pressenties dans la filière agriculture et services, devront participer à la production agricole mais aussi en amont (aménagements hydro-agricoles et travaux à façons) et en aval (transports et transformations) de celle-ci.

Quant aux activités commerciales formelles, elles devront prendre en charge l'approvisionnement correct des populations et des économies urbaines et rurales d'autres localités polarisées.

Toutefois, cette politique ne pourra être longtemps tenue que si la Commune mobilise davantage de ressources fiscales qui seront réinvesties pour financer des infrastructures de base et adopte des mesures incitatives en matière foncière ainsi qu'en termes de qualité et d'amélioration du cadre de vie, pour encourager l'installation des opérateurs privés.

CONCLUSION

Saint-Louis, ville côtière, en raison de son histoire et de sa position géostratégique, a toujours su jouer ce rôle de moteur d'une vaste zone que constitue la Vallée du Fleuve Sénégal.

Pourtant, vu son état actuel et en dépit des efforts engagés par l'Etat et les collectivités locales, la vieille cité appuyée par ses partenaires de la coopération au développement est confrontée, à des difficultés majeures qui font qu'elle a dû mal à assumer son emprise sur son environnement, à mesure qu'on s'éloigne du Delta.

L'initiative prise par le Maire de Saint-Louis, après son audience avec Monsieur le Président de la République en septembre 2000, est à saluer et à inscrire parmi les actions volontaristes engagées depuis bientôt dix ans.

La naissance du Collectif des Saint-Louisiens, pour répondre aux défis majeurs qui se posent à Saint-Louis, doit être considérée comme un pas de plus vers la réalisation des nobles ambitions qui, pour tous, doivent tendre vers le développement de la ville. Mais cet acte de refondation est aussi, pour toute la génération actuelle, une chance historique qu'il ne faut pas manquer.

C'est ici également l'occasion de rendre hommage à Monsieur le Président de la République pour que le rêve né de son appel à l'unité et à la cohésion des fils et des filles de Saint-Louis, autour du Collectif de Saint-Louis, puisse se réaliser. Il y va de la renaissance de cette Ville qui a tout donné à l'histoire et qui attend de celle-ci un juste retour des choses.